

Académie Royale
de Langue et de Littérature
Françaises



BULLETIN

TOME IV — N° 6
MAI 1926

SOMMAIRE

	Pages
La plus ancienne chanson wallonne, par Gustave Charlier	237
Chronique :	
Les Prix : Prix Bouvier-Parvillez	247
Prix Eugène Schmits	247
L'Institut international de Coopération intellectuelle....	248
Table des matières	249

LA PLUS ANCIENNE CHANSON WALLONNE

La plus ancienne ?... Il faut s'entendre. Nous ne manquons pas de textes poétiques écrits dans nos provinces wallonnes dès une date reculée. Pour ne citer que les principaux, il conviendrait tout au moins de mentionner, au XIII^e siècle, le *Poème Moral* et *Li Vers del Juise*, dont l'origine liégeoise n'est pas douteuse et, au XV^e, les deux mystères et les trois moralités si heureusement découverts par M. Gustave Cohen dans un manuscrit du Musée Condé à Chantilly.

Certes, ces textes sont wallons, mais ils ne sont pas proprement « du wallon ». Comme Jean Le Bel et Jacques de Hemricourt, leurs auteurs ont voulu et cru écrire en français. Si des nuances dialectales plus ou moins marquées se reflètent dans leurs œuvres, c'est à leur insu et, sans doute, contre leur gré.

En réalité, pour trouver chez nous un texte qui patoise de propos délibéré, force est bien d'attendre le premier quart du XVII^e siècle. Jusqu'à ce jour, la plus ancienne production connue de la muse liégeoise était une ode de 1620, où un anonyme embouche la trompette épique pour célébrer les mérites d'un enfant du pays, un ecclésiastique du nom de Mathieu Naveau (*Navaeus*), récemment promu, à Douai, au grade de docteur en théologie. Cet essai pindarique est suivi, en 1622, d'un sonnet satirique contre un ministre protestant, dû à la plume d'un frère mineur liégeois, et, vers 1630, d'une moralité à trois personnages, composée à l'intention des jeunes pensionnaires d'un couvent. Tels sont « les trois plus anciens textes » du dialecte liégeois au XVII^e siècle, dont M. Jean

Haust a donné, en 1921, une excellente édition critique ⁽¹⁾.

La modeste chanson sur laquelle je voudrais attirer l'attention leur est certainement antérieure, et c'est bien son principal mérite. J'ai eu la surprise de la retrouver tout récemment en feuilletant, à la bibliothèque de Valenciennes, un manuscrit où elle dormait inaperçue depuis plus de trois siècles. Il s'agit de l'un des trois recueils poétiques formés par un grand seigneur belge de la fin du XVI^e siècle : Charles de Croy, duc de Chimay et d'Arschot (1560-1612).

Ce gentilhomme, qui a vaillamment combattu, sous Farnèse, les armées du Béarnais ⁽²⁾, se piquait aussi de littérature et ne dédaignait pas de s'essayer lui-même à rimer. Un de ces cahiers renferme le recueil, en trois parties, de ses propres chansons, qu'il a galamment dédiée à sa femme par une préface datée de 1601. Des poèmes amoureux y coudoient un « Livre de tabelature, contenant tous les hymnes et psaumes des Heures de Notre Dame, composés et mis en tabelature par moy, Charles, Syre et duc de Croy et d'Arschot ». Mais il ne négligeait pas non plus de rassembler les œuvres d'autrui qui lui avaient plu davantage, comme l'indique une autre rubrique du même *codex* : « Livre de Chansons, escry de la main du Prince Charles de Chymay et appartenant à yceluy, 1586 ». Le fait est qu'il a réuni de la sorte une masse importante de poèmes français et italiens, entre lesquels se dissimule timidement notre chanson wallonne, d'ailleurs unique de son espèce dans tout le recueil. Sans doute n'y a-t-elle été admise qu'à titre de curiosité.

Quoi qu'il en soit, comme Charles de Croy est mort le 12 janvier 1612, ce petit texte doit être antérieur à cette date.

(1) Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule XXVIII.

(2) Voir, sur son rôle historique, un livre récent de M^{me} de Villermont : *Le duc Charles de Croy et d'Arschot*, Tamines 1923.

Il est vrai que le duc laissait une veuve, lettrée elle aussi, puisqu'elle a rimé de son côté des poésies religieuses. Mais il y aurait à la fois grande invraisemblance et forte irrévérence à supposer que la pieuse duchesse Dorothee soit pour rien dans la compilation de ces florilèges, où s'étaient impudemment des pièces dont l'extrême licence rappelle les pires audaces du *Parnasse Satyrique*. On est donc fondé à dater notre chanson de la fin du XVI^e ou des premières années du XVII^e siècle, ce que confirment du reste nettement les caractères de l'écriture.

On n'attend pas de moi que j'en donne ici une reproduction exacte. Elle risquerait d'abord de n'être guère intelligible. Puis il m'a paru que M. Haust était tout désigné pour publier *in extenso* ma trouvaille, et l'étudier du point de vue philologique. Il a bien voulu me faire l'amitié de se charger de ce soin. Nous voilà donc assurés que notre texte sera édité avec toute l'attention critique due à un aussi vénérable document de notre littérature dialectale. Il me suffira d'indiquer qu'il provient certainement du nord-est du domaine wallon, sans doute de la région liégeoise, et d'en donner, en la commentant brièvement, une transcription, d'ailleurs toute provisoire, en formes modernes.

Le sujet de ces strophes — elles sont six, de six vers chacune, deux alexandrins suivis de quatre octosyllabes, le tout à rimes plates — ce sujet est à peu près aussi vieux que le monde, puisqu'il s'agit d'une satire des femmes et du mariage. L'auteur anonyme déplore les travers des jeunes filles de son temps. Elles ne songent, à l'en croire, qu'à singer les dames de cour. A leur exemple, elles se parent de coûteux bijoux : chaînes, pendants d'oreilles, boucles d'argent ornées de perles. Et leur toilette est à l'avenant. Il leur faut, gémit-il, des robes qui ne valent pas moins de quatre-vingts florins, des bonnets par douzaines et autant de tabliers : elles en ont de blancs,

de bleus, de violets, elles en ont en soie, tout garnis de passementerie... Il est vrai, ajoute-t-il avec une ironie mordante, que leurs dessous ne répondent pas toujours à cette magnificence extérieure et superficielle :

Bon Dièw ! qui c'est grand pône d'êmer (totes) cès bâcèles !
 Ci sont totès costindjes qu'i fât mète âtou d'-z-èles,
 Qwand iles vis font lès courtisons
 I leû fât lès tchinn' èt pindons,
 Lès fièrs d'ârdgint ato lès pièles,
 Afin qu'iles avizèdj' pus bèles.

I leû fât bès cotrès di quatre-vingt florins,
 Dès barètes a dozènes èt ot'tant di d' vantrins,
 Dès blancs, dès bleûs, des viyolés,
 Dès cis di soie tot pas'mintés.
 Po dès tch'mtch', on n' louk' nin po d'zo :
 Qwand iles 'n ont une, c'est eco tro !

Leur goût de la parure n'a d'égal que leur hâte de convoler en justes noces. Gare au premier freluquet qui vient leur parler mariage ! Même s'il n'a voulu que badiner, le voilà pris au mot, et au piège ! Peu importe que sa conversation soit indigente et sa mine médiocre. Il lui suffit d'avoir de beaux habits pour qu'elles lui fassent bon accueil et soient à ses ordres :

S'i vint on p'tit hatchâ qui dimande di s' marier,
 Iles v'èl hapronst à mot, co qui n' sè f'reût qu' moquer,
 Onk qui n'areût nè d'vis nè maye,
 Porveû qu'il eûh dè bonè brayes,
 I f'reût si bin di cès bâcèles
 Qu'i vik'reût so s' pi âtou d' zèles.

Hélas ! tout change au lendemain des noces, et c'est bien le cas de dire : « Adieu, bon temps ! » ...Il s'agit maintenant de peiner dur pour nourrir une femme incapable de rien faire, et

qui, pour le moindre soin, doit avoir une servante à ses trousses. C'est la ruine pour le jeune ménage. On ne sait à quel saint se vouer, il faut tout mettre en gage... Le pire, c'est que le mariage n'atténue en rien la coquetterie de ces jeunes femmes. En pleine détresse, elles exigent encore des parures couvertes de perles fines. Sans quoi, pas de paix possible au foyer !

Mins qwand on s'est mariyé, fât dire « Adîè bon tins ! »
 I fât-st-aler chaner po wâgni po dè pain,
 Po nourî on mâsi panê
 Qui n' sâreût pèler on navê,
 Qui n' sâreût lêver on fistou,
 S'ile n'a-st-ine dam'hèle après s' cou.

C'èst l' ruwine d'on manêdje, ca on nêl sèt ou-ç prinde,
 I fât tot-z-êwadjî, djusqu'a lès prôpès cindes,
 Co qu'on n'âreût nè pan nè pèce,
 Si leû fât-i r'pârer leû tiêsse
 Di bê pârmints tchêrdjis d' fins piêles
 Po d'morer è pây âtou d'zêles.

Au dernier couplet, l'auteur fait un retour sur lui-même. Il parle d'expérience, car lui aussi a été marié. Mais il ajoute, peu galamment, que le voilà désormais hors de prison, ayant perdu sa moitié... Et ce veuf fort guilleret termine en se promettant bien de ne pas se charger de chaînes nouvelles. Plutôt aller ramer aux galères !

L' ci qui a fêt l' tchanson a stu mariyé ine feye,
 Dit qu' 'l'èst fou dèl prihon d' poi qu' 'l a pierdou s' pârteye,
 Ét s'a-st-i dit a père, a mère,
 Qu'i rém'reût pus twet âs galères
 S'il atoume bin, si s'avinteûre
 Ossi bin a Lidje qu'a Nameûr ⁽¹⁾.

(1) Je ne transcris cette dernière strophe que sous réserves, car je n'ai réussi à lui donner un sens acceptable que moyennant une correction, du reste légère. Il faudra y regarder de près.

Certes, ces plaintes amères n'avaient rien de très neuf à pareille date. Mais notre moraliste misogyne ignorait à coup sûr la seconde partie du *Roman de la Rose*, les *Lamentations de Matheolus* et les *Quinze Joyes de Mariage*. Il se borne à puiser au même fond satirique, qui est de tous les temps.

Du moins ne lui refusera-t-on pas le mérite d'une verve mordante, d'un réalisme incisif et d'une brutale franchise. D'où la saveur de ce petit morceau. Dans sa grandiloquence, l'*Ode à Navaeus* garde un faux air de parodie ; le sonnet de 1622 sent par trop son partisan, et, sous sa naïveté voulue, la *Moralité* dissimule à peine une intention édifiante. Notre chanson sort d'une veine poétique autrement populaire. Pour en découvrir l'équivalent, il faut attendre certaine *Pasqueie* sur les jeunes filles, que l'on date des environs de 1650, et qui ne laisse pas de présenter avec notre texte des analogies, fortuites semble-t-il, de pensée et d'expression (1). Si rebattu qu'il soit, ce thème garde pourtant son attrait : les chansonniers d'aujourd'hui ne se sont pas encore lassés de l'exploiter et il continue de mettre en joie des auditoires peu blasés.

Sans doute jugera-t-on avec nous qu'il n'était pas sans intérêt de retrouver, aux origines mêmes de notre littérature dialectale, semblables accents de raillerie goguenarde.

Gustave CHARLIER.

NOTE ADDITIONNELLE

Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Haust, déférant à notre vœu, a donné de cette chanson une édition excellente, accompagnée d'une transcription qui corrige la nôtre en divers endroits et munie d'un très précieux commentaire philolo-

(1) Publiée dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature Wallonne*, t. XI, 1868, pp. 244-251.

gique. Nous sommes heureux de pouvoir y renvoyer le lecteur. (*Bulletin du Dictionnaire wallon*, t. XIV, 1925, p. 65 et suiv.).

Sur un point toutefois notre savant confrère se sépare nettement de nous. Contrairement à l'opinion de M^{me} de Villermont, il ne croit pas que le manuscrit n^o 410-523 de la bibliothèque de Valenciennes — celui qui renferme notre chanson — ait appartenu à Charles de Croy, encore qu'il provienne sûrement de cette maison princière. L'écriture lui paraît remonter « tout au plus à 1624 », et le texte lui-même, « compilation désordonnée de pièces sans valeur », qui se présente, par surcroît, dans un état matériel « peu séduisant », ne lui semble pas avoir pu prendre place dans la bibliothèque de ce grand seigneur du début du XVII^e siècle. « Nous supposons, conclut-il, qu'un liégeois, de passage chez le propriétaire du recueil (lequel était probablement un subalterne de la maison de Croy) aura été prié d'enrichir l'album de son hôte ».

Ces raisons méritent assurément toute considération. Avouons-nous qu'elles ne nous paraissent pas entièrement déterminantes ? Et d'abord, l'argument paléographique nous touche peu : nous sommes fort sceptique quant à la possibilité de dater, à quinze ou vingt ans près, une écriture du dix-septième siècle. Nul, d'autre part, ne peut refuser à Charles de Croy le manuscrit qui voisine avec celui-ci à la bibliothèque de Valenciennes : le n^o 409-405. Il est, en effet, en grande partie autographe et contient les rubriques fort explicites que nous avons citées. Or, il mérite tout autant d'être appelé une « compilation désordonnée de pièces sans valeur » ; il trahit le même goût pour une poésie ultra-légère, et il se présente dans un état matériel identique et tout aussi « peu séduisant ». Ce sont sans doute ces analogies de forme et de fond qui ont retenu l'attention de M^{me} de Villermont. Elles ne nous paraissent pas, en effet, négligeables. Où M^{me} de Villermont

a tort, c'est quand elle parle de manuscrits « richement reliés, recouverts de drap d'or et de broderies ». Charles de Croy ne semble avoir connu que par exception ces raffinements de bibliophile fastueux. Nous conservons le catalogue d'une partie de sa bibliothèque, vendue à Bruxelles en 1614. Elle paraît avoir été plus remarquable par l'abondance des livres que par leur présentation matérielle (voir *Bulletin du Bibliophile belge*, t. IX, 1852, p. 380 et suiv.). Il ne faut pas le confondre, à cet égard, avec un autre Charles de Croy, un de ses ascendants, qui fut le parrain de Charles-Quint, et dont les manuscrits superbement reliés enrichissent la bibliothèque de Bourgogne.

Quant à expliquer comment ce texte wallon serait venu à la connaissance du prince de Chimay, on ne le peut évidemment que par conjecture. Encore convient-il de noter que Charles de Croy a eu avec le pays de Liège des rapports assez étroits. Il a habité Huy du printemps de 1581 au mois de juin 1582 (Cf. ses *Mémoires*, édition de Reiffenberg, Bruxelles 1845, p. 25). Sa première femme, Marie de Brimeu, a résidé à Liège toute la seconde partie de sa vie. Lui-même avait commandé à « mille liégeois piétons, sous la charge du colonel Dans, cavalier liégeois », ainsi qu'il nous l'apprend dans ses *Mémoires* (p. 232, cf. p. 60). Et le frère Philippe Bosquier, qui fit son oraison funèbre, n'a pas manqué de rappeler qu'il avait été « créé Bourgeois de la Cité de Liège avec un admirable applaudissement de tous ». (*Harangue funèbre sur la mort de S. E. Messire Charles de Croy*, Douai, 1612, p. 44). Signalons enfin les termes assez brutaux dont ce gentilhomme use dans ses *Mémoires* pour annoncer son veuvage : « Le 18 du mois d'avril de cette mesme année (1605), il at pleu à ce bon Dieu de, par la mort de Marie de Brimeu, comtesse de Meghen, ma femme, advenue en la ville de Liège, me delivrer de la captivité des peines et travaux qu'avois en-

duré avecq icelle, l'espace de vingt-cinq ans et jusques à sa mort ». (p. 240). A qui écrivait de la sorte, la galanterie très relative de notre chanson ne devait pas autrement déplaire...

Aussi bien n'insistons-nous pas. L'essentiel, après tout, c'était que ce texte vénérable et ignoré fût tiré de l'oubli et mis une bonne fois en lumière. Voilà qui est désormais chose faite, grâce aux soins judicieux de notre savant confrère, que nous remercions ici tout cordialement.

G. C.

CHRONIQUE

LES PRIX

Prix Bouvier-Parvillez

Rapport présenté par M. Fernand Severin, au nom du jury chargé d'attribuer le prix Bouvier-Parvillez (1).

Le choix du jury chargé de décerner la prix Bouvier-Parvillez s'est porté, après mûre délibération, sur M. Charles Delchevalerie.

Il lui a paru qu'aucun littérateur belge de langue française ne remplissait mieux, à l'heure présente, les conditions mises à l'octroi de ce prix par son fondateur. Non seulement, comme le veut ce dernier, le lauréat est *de fortune modeste*, en quoi la plupart des écrivains belges auraient pu lui disputer la palme, mais encore ses œuvres *attestent une activité littéraire prolongée*. M. Delchevalerie a publié *Décors*, *La Maison des Roses Trémières*, *Images Fraternelles*, *Croquis Londoniens* ; il est aussi l'auteur d'études sagaces sur *Constantin Meunier* et *Henri Simon*. Et il ne suffit pas de dire que ses productions, relativement nombreuses, témoignent d'une activité littéraire prolongée, il faut proclamer qu'elles dénotent un beau talent d'écrivain. D'autres littérateurs, chez nous, ont eu de plus hautes prétentions ; aucun n'a fait preuve d'un goût plus fin et plus sûr.

F. SEVERIN.

Prix Eugène Schmits

Rapport du jury :

Les membres de l'Académie désignés pour décerner le prix Eugène Schmits ont l'honneur de proposer à la Compagnie l'œuvre de M^{me} Marie Gevers publiée sous le nom d'*Antoinette*.

Un talent frais et naturel, appliqué à un sujet de la plus haute humanité : le développement du sentiment maternel ; un don d'exposition élégant, donnent au livre de M^{me} Gevers une réelle valeur dans le cadre spécifié par le créateur du fonds Eugène Schmits.

Les membres du jury :

D^r DELATRE, F. SEVERIN, A. DOUTREPONT.

(1) Le jury était composé de MM. Hubert KRAINS, Albert MOCKEL, Fernand SEVERIN et Hubert STIERNET.

L'Institut international de Coopération intellectuelle

En sa séance du 10 octobre, l'Académie a émis le vœu suivant :

« *L'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique* a accueilli avec une vive satisfaction la création d'une section de littérature à l'Institut international de Coopération intellectuelle.

« Constatant que, si les petites nations ont l'attention aisément attirée sur la production littéraire des grands pays, ceux-ci connaissent moins l'effort de celles-là.

« L'Académie émet le vœu de voir la section de littérature s'attacher à remédier aux inconvénients nés de cette situation ; elle demande à l'Institut d'envisager la publication d'un Bulletin bibliographique international qui signalerait, en leur consacrant une analyse succincte, les œuvres littéraires éditées dans tous les pays ».

TABLE DES MATIÈRES

Séances publiques

Réception de M. Ch. Nyrop :	
Discours de M. G. Doutrepoint	49
Discours de M. Nyrop	79
Réception de M. Hubert Stiernet :	
Discours de M. Louis Delattre	105
Discours de M. Stiernet	132
Réception de M. Louis Dumont-Wilden :	
Discours de M. Albert Mockel	149
Discours de M. Dumont-Wilden	161

Communications

<i>De Babel à Paris ou l'Universalité de la Langue française</i> , par M. Albert Counson	5
<i>L'Evolution du type de Pierrot dans la Littérature française</i> , par M. Georges Doutrepoint	182
<i>La plus ancienne chanson Wallonne</i> , par M. Gustave Charlier ..	237

Hommages

Remise du Mémorial Iwan Gilkin	181
--------------------------------------	-----

Concours

Concours de 1926	104
Concours de 1927	104

Prix

Prix Bouvier-Parvillez	101 et 247
Prix Auguste Beernaert	101
Prix Eugène Schmits	103 et 147

Prix Auguste Michot.....	102
Prix de la Société des Auteurs	102

.

Vœux

Les prix triennaux	235
La coopération intellectuelle	235 et 248

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Membres belges :

- MM. Alphonse BAYOT, rue Marie-Thérèse, 5, Louvain.
H. CARTON de WIART, chaussée de Charleroi, 137, Bruxelles.
Gustave CHARLIER boulevard Militaire, 44, Bruxelles.
Albert COUNSON, boulevard des Martyrs, 140, Gand.
Léopold COUROUBLE, rue du Mont-Blanc, 43, Bruxelles.
Louis DELATTRE, rue Beeckman, 28, Uccle.
Jules DESTRÉE, rue des Minimes, 45, Bruxelles.
Auguste DOUTREPONT, rue Fusch, 50, Liège.
Georges DOUTREPONT, rue des Joyeuses Entrées, 26, Louvain.
Louis DUMONT-WILDEN, 111, avenue de Paris, Rueil (Seine et Oise) France.
Georges EEKHOUD, rue du Progrès, 407, Bruxelles.
Max ELSKAMP, avenue de la Belgique, 138, Anvers.
Jules FELLER, rue Bidaut, 3, Verviers.
George GARNIR, rue du Cadran, 7, Bruxelles.
Valère GILLE, rue Lens, 18, Bruxelles.
Albert GIRAUD, rue Henri Bergé, 34, Bruxelles.
Edmond GLESENER, rue Alphonse Hottat, 21, Bruxelles.
Arnold GOFFIN, avenue Montjoie, 60, Bruxelles.
Jean HAUST, rue Fond-Pirette, 75, Liège.
Hubert KRAINS, avenue Emile Max, 68, Bruxelles.
Maurice MAETERLINCK, villa « les Abeilles », Les Baumettes, Nice.
Albert MOCKEL, avenue de Paris, 109, Rueil (S. et O.).
Fernand SÉVERIN, boulevard Albert, 120, Gand.
Henri SIMON, à Lincé-Sprimont.
Paul SPAAK, rue Jourdan, 84, Bruxelles.
Hubert STIERNET, 149, rue Stéphanie, Bruxelles.
Emile VAN ARENBERGH, 29, rue de l'Orge, Bruxelles.
Gustave VANZYPE, rue Félix Delhasse, 24, Bruxelles.
Maurice WILMOTTE, rue de l'Hôtel des Monnaies, 84, Bruxelles.

Membres étrangers :

- MM. Gabriele D'ANNUNZIO, Gardone (Italie).
Ferdinand BRUNOT, rue Leneveux, 8, Paris.
Edouard MONTPETIT, 180, rue Saint-Jacques, Montréal (Canada).
M^{me} DE NOAILLES, 40, rue Scheffer, Paris.
MM. Kr. NYROP, 11, Store-Kannikestraede, Copenhague.
J. J. SALVERDA DE GRAVE, 206, Valerius straat, Amsterdam.
Benjamin VALLOTTON, Nouveau Marché aux Poissons, 4, Strasbourg.
Brand WHITLOCK.
-

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

Charles Van Lerberghe. — Esquisse d'une biographie, par M. Fernand SEVERIN.

Littérature et Philologie, par M. Jules FELLER.

La Langue scientifique en Belgique, par M. Albert COUNSON.

Le Premier Tartuffe, par M. Gustave CHARLIER.

Le Français à Gand, par M. Albert COUNSON.

Michel Ange, par M. Arnold GOFFIN.

Eugène Demolder, par M. Hubert KRAINS.

Qu'est-ce que la civilisation ? par M. Albert COUNSON.

La Clef de « Clitandre », par M. Gustave CHARLIER.

Les Sources de Bug Jargal, par M. Servais ETIENNE.

Ronsard et la Belgique, par M. Gustave CHARLIER.

De Babel à Paris ou l'Universalité de la Langue française, par M. A. COUNSON.

L'Évolution du type de Pierrot dans la littérature française, par M. Georges DOUTREPONT.